



**MEOPAR**

**GUIDE DE CANDIDATURE**  
**Fonds de mobilisation des**  
**connaissances**  
**AOÛT 2025**

## Contents

A. Introduction .....	2
B. Aperçu du Fonds de mobilisation des connaissances .....	2
C. Alignement sur la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.....	2
D. Structure de l'appel .....	3
E. Admissibilité au financement .....	3
F. Exigences relatives au financement .....	3
Conseils spécifiques aux projets de MC impliqués dans des activités de recherche .....	3
G. Formulaire d'auto-identification volontaire (IDEA) .....	4
H. Plan de mobilisation des connaissances .....	5
I. Activités du projet, livrables et indicateurs clés de performance (ICP) .....	5
J. Budget .....	6
Conseils pour l'annexe B.....	7
Conseils pour l'annexe C .....	7
Vérification du financement .....	8
K. Considérations relatives à l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA), et à la vérité et la réconciliation.....	8
L. Matériel de soutien facultatif.....	9
Soumission multimédia.....	9
Lettres de soutien .....	9
M. Procédure de soumission.....	9
N. Demandes de renseignements .....	10
O. Évaluation des propositions .....	10
Annexe A - Lexique .....	15

## A. Introduction

Ce guide est conçu pour aider les candidat(e)s à franchir chaque étape de la procédure de candidature. Si vous avez des questions qui ne sont pas abordées dans ce guide, veuillez contacter [kristi.carter@meopar.ca](mailto:kristi.carter@meopar.ca) pour obtenir de l'aide.

## B. Aperçu du Fonds de mobilisation des connaissances

Le réseau [MEOPAR \(Le Réseau d'Observation, de Prédiction, et de Réponse en Environnement Marin\)](#) est une organisation canadienne à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement. Le Fonds de mobilisation des connaissances (MC) du réseau MEOPAR soutient les efforts visant à accroître l'utilisation de la recherche dans la société grâce à une communication non conventionnelle et efficace sur les sciences de la mer actuelles. Dans notre monde saturé d'informations, des techniques innovantes sont nécessaires pour diffuser les connaissances scientifiques et lutter contre la désinformation et la mésinformation qui se propagent rapidement. Grâce à la promotion active de nouvelles observations, de prédictions scientifiques et à la communication de différentes façons d'appréhender les connaissances, les publics concernés seront en mesure de réagir de manière appropriée lorsqu'il sera nécessaire.

Les projets financés peuvent donner lieu à la création de sites Web spécialisés ou de campagnes sur les réseaux sociaux, à des visualisations graphiques, à la production de documents destinés au grand public, à des activités de commercialisation et d'incubation, à la rédaction de résumés de politiques et à d'autres approches novatrices visant à diffuser les résultats scientifiques et à accroître leur pertinence pour la société. La préférence sera accordée aux idées qui stimulent l'imagination et qui atteignent les publics cibles de manière créative et ciblée, notamment par le recours aux arts pour sensibiliser le public aux défis liés aux sciences de la mer et aux changements climatiques. Le Fonds de MC est destiné à soutenir des activités telles que des ateliers, des activités de réseautage et des possibilités de collaboration qui favorisent l'engagement communautaire et la mobilisation des connaissances. Il n'est pas destiné à financer des activités de nature exclusivement académique, telles que des ateliers, des activités de réseautage ou des formations réservées aux chercheur(-euse)s. Il n'est pas non plus destiné à financer des événements annuels récurrents qui se dérouleraient sans le soutien du réseau MEOPAR. Cliquez sur [ce lien](#) pour voir des exemples de projets de MC financés par le réseau MEOPAR.

Le réseau MEOPAR s'engage à avancer activement sur la voie de la vérité et de la réconciliation et à promouvoir les initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) dans toutes ses activités. Ainsi, le réseau MEOPAR exige que les projets de MC qu'il soutient s'adressent à un public universitaire et au-delà, notamment aux communautés autochtones, aux communautés touchées par les océans, à l'industrie, aux organisations à but non lucratif, aux décideur(-euse)s politiques et aux groupes méritant l'équité (par exemple, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les femmes) dans le secteur océanique, afin de favoriser une participation inclusive et d'amplifier la diversité des voix dans les sciences de la mer et la mobilisation des connaissances. La priorité dans l'octroi des financements sera accordée aux candidatures retenues provenant de candidat(e)s diversifié(e)s et aux projets qui démontrent efficacement leur engagement envers les principes de l'IDEA et de la vérité et la réconciliation.

## C. Alignement sur la stratégie scientifique du réseau MEOPAR

Veuillez consulter la [Stratégie scientifique du réseau MEOPAR 2025-2030](#) afin de vous assurer que votre projet correspond à la vision à long terme et aux priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

## D. Structure de l'appel

Nouveauté pour cet appel : les candidat(e)s doivent obtenir des fonds de contrepartie (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales d'un montant égal ou supérieur à celui demandé au réseau MEOPAR. La valeur des subventions accordées aux projets peut atteindre 50 000 \$. La durée des projets est d'un an (du 1er avril 2026 au 31 mars 2027); toutefois, certains projets pourraient démarrer dès février 2026. Les candidatures doivent être soumises avant le 5 octobre 2025 à 23 h 59 (heure de l'Est).

## E. Admissibilité au financement

Le ou la candidat(e) principal(e) doit être admissible pour être titulaire d'une subvention au sein de son institution. Les bénéficiaires admissibles des fonds du réseau MEOPAR sont les établissements postsecondaires, les organisations à but non lucratif, les organisations et les gouvernements autochtones, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux d'engagement public<sup>1</sup>, les organisations et les entreprises qui mènent des activités d'engagement publics ou les entreprises en démarrage (y compris celles qui sont hébergées dans des incubateurs liés à l'enseignement postsecondaire canadien). Les ministères fédéraux, les agences et les sociétés d'État du gouvernement du Canada ne font pas partie des bénéficiaires admissibles. Pour en savoir plus sur les projets du Fonds de MC actuellement financés par le réseau MEOPAR, visitez le site : [Au-delà du monde universitaire : Rendre la recherche océanographique accessible à tous les Canadiens grâce au Fonds de mobilisation des connaissances.](#)

## F. Exigences relatives au financement

Chaque chercheur(-euse) principal(e) (CP) bénéficiant d'un financement du réseau MEOPAR conclura avec le réseau MEOPAR une entente appelée « accord de bénéficiaire ultime » (ABU), dans laquelle le ou la CP est le ou la bénéficiaire ultime (BU). L'accord de bénéficiaire ultime définit le calendrier de financement, le calendrier des rapports, les jalons du projet et les indicateurs clés de performance (ICP).

### Conseils spécifiques aux projets de MC impliqués dans des activités de recherche

Il relève de la responsabilité du ou de la CP de s'assurer que toutes les certifications, tous les permis, toutes les licences et toutes les autres approbations nécessaires ont été obtenus avant qu'une recherche ne soit menée en tout ou en partie (par exemple, une recherche impliquant des sujets humains ou une recherche ayant des effets sur l'environnement, les populations autochtones et les animaux). Si une évaluation environnementale ou éthique est requise pour la proposition, le réseau MEOPAR devra recevoir une copie de l'approbation du comité de certification de l'institution concernée avant que le financement ne soit entièrement débloqué.

Le réseau MEOPAR veillera à ce que toutes les activités financées par le réseau MEOPAR qui impliquent des membres des Premières Nations respectent [les principes de PCAP des Premières Nations](#). Ces principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) affirment que les membres des Premières Nations ont le contrôle des processus de collecte des données, et qu'ils et elles possèdent et contrôlent la façon dont ces informations peuvent être utilisées.

Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à examiner la politique de propriété intellectuelle (PI) du réseau MEOPAR dans le cadre du processus de candidature. Vous pouvez consulter la politique du réseau MEOPAR en matière de [propriété intellectuelle ici](#). Comme indiqué dans cette politique, le ou la BU doit fournir au réseau MEOPAR une

---

<sup>1</sup> Les réseaux d'engagement public sont des entités impliquées dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Coordonner ou soutenir des activités d'engagement scientifique ou de recherche tournées vers le public;
- Faciliter les partenariats entre les chercheur(-euse)s et les groupes communautaires;
- Fournir des programmes qui améliorent la compréhension du public ou sa participation à la science ou à la politique.

copie de toute politique de propriété intellectuelle ou de tout accord relatif à la propriété intellectuelle d'un projet admissible (PIPA). Ces politiques et accords doivent :

1. permettre l'exploitation de la propriété intellectuelle du projet admissible au Canada (y compris, mais sans s'y limiter, aux fins de la réalisation du projet admissible);
2. ne pas empêcher le ou la BU de s'acquitter de ses obligations au titre de l'ABU, et
3. garantir la confidentialité des informations sensibles et exclusives.

## G. Formulaire d'auto-identification volontaire (IDEA)

Dans le cadre de notre engagement à faire progresser l'IDEA, et conformément aux [Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#), nous invitons tous(toutes) les candidat(e)s à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire.

### Pourquoi recueillons-nous ces informations?

Ces informations nous aident à comprendre qui sont les bénéficiaires de nos programmes et nous permettent d'améliorer l'accès et la représentation. Le remplissage de cette section est entièrement volontaire, et les réponses resteront confidentielles et ne seront communiquées que sous forme agrégée. Le cas échéant, les réponses peuvent être prises en compte dans l'évaluation des demandes selon les critères d'évaluation de l'IDEA et de la vérité et la réconciliation.

### Principes clés

- Volontaire : Vous pouvez choisir de répondre à toutes les questions, à certaines d'entre elles ou à aucune.
- Confidentiel : Les réponses sont confidentielles et ne seront rapportées que sous forme agrégée.

### Ce que couvre le formulaire

Le formulaire comprend des questions sur :

- L'identité autochtone (avec des options alignées sur la Constitution canadienne)
- Si vous vous identifiez comme appartenant à un groupe racisé
- Les origines ethniques ou culturelles
- Statut de handicap, déficience ou limitation (tel que défini par la loi sur l'accessibilité du Canada)
- Identité de genre
- Si vous vous identifiez comme faisant partie de la communauté 2ELGBTQIA+

### Comment utiliser le formulaire

- Commencez par indiquer si vous souhaitez remplir le formulaire ou si vous préférez ne pas répondre.
- Passez à chaque section, en sélectionnant toutes les options applicables ou en fournissant des réponses ouvertes, le cas échéant.

### Notes à l'attention des candidat(e)s

- Le formulaire est conçu pour être inclusif et respectueux des diverses identités et expériences.
- Vous pouvez sélectionner plusieurs options et/ou fournir vos propres descriptions le cas échéant.
- Votre participation nous aide à créer un environnement de programme plus équitable et mieux adapté.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le formulaire, veuillez contacter [kristi.carter@meopar.ca](mailto:kristi.carter@meopar.ca).

## H. Plan de mobilisation des connaissances

Le Fonds de MC soutient les approches non conventionnelles et efficaces visant à mobiliser les connaissances scientifiques sur les océans. Lorsque vous rédigez votre proposition, réfléchissez à la manière dont votre idée suscitera l'intérêt de votre public cible et ira au-delà des méthodes de diffusion traditionnelles. Lorsque vous identifiez votre ou vos public(s) cible(s), précisez pourquoi vous les avez choisis et en quoi ils sont importants pour les objectifs de votre projet. Identifiez les obstacles à l'utilisation des connaissances et/ou à l'engagement et expliquez comment vous comptez les surmonter.

Voici quelques exemples d'activités de MC (liste non exhaustive) :

- *Collaborations artistiques* telles que le théâtre, la musique ou les installations multimédias qui traduisent la recherche en engagement créatif auprès du public.
- *Ateliers de co-création communautaire* qui réunissent des chercheur(-euse)s et des utilisateur(-trice)s finaux(-ales) afin de concevoir ensemble des produits ou des solutions basés sur les connaissances.
- *Récits créatifs* à travers les arts visuels, la bande dessinée, la photographie ou la vidéo pour illustrer la science et susciter l'intérêt.
- *Récits de données* qui combinent narration et visualisation pour rendre les résultats complexes compréhensibles et exploitables.
- *Développement d'outils numériques* tels que des applications, des sites Web ou des tableaux de bord qui permettent aux utilisateur(-trice)s d'explorer ou d'appliquer les résultats de la recherche.
- *Ressources pédagogiques* telles que des programmes d'études, des plans de cours ou du matériel d'apprentissage informel basés sur les résultats de la recherche.
- *Contributions financières jumelées* à des incubateurs, des accélérateurs ou des pôles d'innovation qui amplifient l'impact de la MC.
- *Des résultats axés sur les politiques*, tels que des notes d'information, des boîtes à outils ou des documents d'aide à la décision adaptés à l'usage des gouvernements ou des communautés.
- *Événements destinés au public*, tels que des conférences, des tables rondes ou des expositions, qui favorisent le dialogue et la sensibilisation.
- *Communications stratégiques*, notamment des campagnes sur les réseaux sociaux, des séries d'articles de blogue ou des articles dans des médias grand public.
- *Soutien aux voies de commercialisation*, notamment la validation du marché, la planification commerciale ou les demandes de brevet.
- *Traduction et localisation du contenu* dans les langues des publics cibles (par exemple, l'inuktitut, le français) afin de favoriser l'accessibilité et la co-création.

Remarque : bien que les ateliers universitaires et les formations ne soient pas admissibles à un financement direct, le Fonds de MC peut soutenir des résultats complémentaires qui renforcent son impact (par exemple, des produits de connaissance, l'engagement communautaire ou des efforts de mobilisation de suivi).

## I. Activités du projet, livrables et indicateurs clés de performance (ICP)

Veillez fournir une liste des activités et des livrables de votre projet, ainsi que leurs dates d'achèvement prévues.

Lorsque vous établissez la liste des activités/livrables du projet et leurs dates d'achèvement prévues, nous vous encourageons à :

- *Être précis(e)* : divisez votre projet en éléments clairs et faciles à suivre (par exemple, « organiser un atelier communautaire », « lancer un outil numérique », « publier une note d'orientation »).

- *Indiquer les résultats attendus* : pour chaque activité, identifiez ce qui sera produit ou réalisé (par exemple, une vidéo, un rapport, un événement public).
- *Fixer des délais* : indiquez les dates d'achèvement estimées pour chaque activité. Elles ne doivent pas nécessairement être exactes, mais elles doivent refléter un calendrier que vous pouvez justifier.
- *Penser à l'avance à vos rapports* : vous devrez confirmer que chaque activité a été réalisée et décrire les résultats. Réfléchissez à la manière dont vous documenterez les progrès (par exemple, photos, liens, commentaires).
- *Vous aligner sur vos objectifs* : assurez-vous que vos activités soutiennent les objectifs de votre projet de MC et le public visé, et réfléchissez à des indicateurs de réussite quantitatifs et qualitatifs (par exemple, nombre de participant(e)s, commentaires des utilisateur(-trice)s finaux(-ales), exemples d'utilisation des connaissances).
- *Prévoir du temps pour la réflexion et l'évaluation* afin de pouvoir rendre compte non seulement de ce que vous avez fait, mais aussi de ce que vous avez appris.

Les indicateurs clés de performance (ICP) seront utilisés pour suivre l'avancement et l'impact de votre projet. Vos ICP peuvent être des mesures quantifiables ou des moyens de rendre compte des résultats qualitatifs et des impacts intangibles de votre projet de MC.

Les ICP peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs et peuvent inclure, par exemple :

- Réactions du public aux résultats des projets artistiques ou multimédias liés à la MC
- Exemples d'utilisation des résultats des projets liés à la MC dans les notes d'orientation, la planification communautaire, l'élaboration de programmes d'études, etc.
- Commentaires des utilisateur(-trice)s finaux(-ales) sur la pertinence, la clarté et/ou l'accessibilité des résultats des projets liés à la MC
- Nombre de produits de connaissance élaborés en collaboration avec des partenaires communautaires
- Nombre de résultats liés aux médias ou à la participation du public (p. ex. vidéos, balados, articles)
- Nombre de partenariats nouveaux ou renforcés
- Nombre de participant(e)s à des ateliers, événements ou d'autres formes d'activités
- Nombre d'ateliers, d'événements ou d'autres formes d'activités organisés
- Témoignages des participant(e)s sur la valeur des processus de co-création ou de l'engagement culturellement sûr
- Pourcentage de participant(e)s déclarant une meilleure compréhension ou une capacité accrue
- Indicateurs de portée et d'engagement (p. ex., analyse des réseaux sociaux, visites du site Web)
- Récits de changement – comment le projet de MC a changé les perspectives ou a inspiré de nouvelles collaborations

Remarque : Vous devrez rendre compte des résultats de vos activités/livrables et de leurs dates d'achèvement, ainsi que de vos ICP dans votre rapport final au réseau MEOPAR. Le réseau MEOPAR fournira des modèles de rapport à soumettre via le [portail en ligne](#) du réseau MEOPAR (des versions téléchargeables seront disponibles pour le travail hors ligne).

## J. Budget

Des budgets détaillés, accompagnés de justifications, sont requis. Il s'agit d'un budget du projet (**annexe B**) et d'un budget des contributions des partenaires (**annexe C**) ([trouvé ici](#)). Vos budgets doivent être soumis en utilisant les modèles fournis.

Veillez nommer vos fichiers budgétaires en utilisant le format suivant :

Annexe B : *[InitialesDuPrénomCP][NomDeFamilleCP]\_KMF\_AppB\_[AAAAMMJJ]*

Annexe C : *[InitialesDuPrénomCP][NomDeFamilleCP]\_KMF\_AppC\_[AAAAMMJJ]*

Note : Vous remplacerez les crochets et le texte en italique par vos propres informations.

Exemple : si le nom du chercheur principal est Jordan Smith et que l'annexe B est soumise le 5 août 2025, le nom du fichier doit être :

JSmith\_KMF\_AppB\_250805

## Conseils pour l'annexe B

- N'indiquez que le montant du financement demandé au réseau MEOPAR, et non le financement total du projet. (Le coût total du projet sera reflété dans la combinaison des annexes B et C.)
- Les cellules grisées contiennent des formules qui calculent automatiquement les totaux en fonction des données saisies dans les autres cellules et ne peuvent pas être modifiées.
- Dans la section « justification narrative » de votre formulaire de proposition, incluez des ventilations et des justifications spécifiques pour chaque catégorie. Par exemple, pour « A. Frais de personnel », précisez le nombre de personnes à engager, leur(s) rôle(s), leur nombre d'heures et leur taux de rémunération.
- Des exemples d'utilisation de la catégorie « Autres » sous « B. Coûts directs » peuvent inclure, par exemple, les coûts associés à l'organisation d'activités d'engagement (ateliers, événements de réseautage), les honoraires pour l'engagement d'ainé(e)s autochtones et/ou de détenteur(-trice)s de savoirs, les frais de déplacement associés à l'engagement en personne avec des groupes méritant l'équité.
- Veuillez noter que les frais de déplacement et d'accueil<sup>2</sup> doivent être comptabilisés séparément (sous B. Coûts directs).
- Le réseau MEOPAR peut soutenir les frais généraux (« C. Coûts indirects ») à un taux approprié au contexte du projet, jusqu'à un maximum de 15 %. Le taux doit être établi en tenant compte de l'échelle du projet (c.-à-d. en n'utilisant pas un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte du projet). L'utilisation de cette catégorie doit être justifiée sous la forme d'une description narrative qui explique comment les fonds seront utilisés dans cette catégorie, comment chaque dépense est calculée et pourquoi elle est nécessaire. Si ces coûts ne sont pas demandés, cela doit également être justifié et clair, afin que le réseau MEOPAR comprenne votre capacité administrative. Si vous avez besoin d'une administration mais que vous ne la demandez pas dans le budget de votre projet, elle peut être considérée comme une contribution en nature (partenaire) pour aider à répondre à l'exigence de financement de contrepartie.

## Conseils pour l'annexe C

Pour les contributions des partenaires, identifiez clairement le partenaire contributeur, la valeur de la contribution, s'il s'agit d'une contribution en espèces ou en nature, s'il s'agit d'une contribution attendue ou garantie, s'il s'agit d'un financement de contrepartie ou d'un financement à effet de levier<sup>3</sup>, et la manière dont la contribution soutient les activités de votre projet de MC. Les candidat(e)s sont tenus d'obtenir des fonds de

---

<sup>2</sup> Voir le lexique de l'annexe A pour les définitions des voyages et de l'hospitalité

<sup>3</sup> Voir le lexique de l'annexe A pour les définitions des fonds de contrepartie et des fonds à effet de levier.

contrepartie provenant de sources de financement non fédérales qui égalent ou dépassent le montant demandé au réseau MEOPAR.

Outre les contributions de contrepartie, les candidat(e)s peuvent également faire état de fonds à effet de levier, qui sont des contributions existantes (en espèces ou en nature) qui soutiennent le projet mais ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre de l'exigence de financement de contrepartie. Il peut s'agir de dons, d'investissements existants ou de revenus provenant de sources fédérales qui améliorent la portée globale ou la durabilité du projet. Bien que les fonds obtenus par effet de levier ne puissent pas être pris en compte dans le calcul du ratio minimum de financement de contrepartie de 1:1, ils constituent des indicateurs précieux d'un soutien plus large et d'un alignement sur les objectifs de votre projet. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur la manière de déterminer si les contributions de vos partenaires sont considérées comme des fonds de contrepartie ou des fonds à effet de levier.

Comme indiqué ci-dessus, si votre projet nécessite un soutien administratif mais que vous ne demandez pas de financement du réseau MEOPAR pour cela, ces dépenses peuvent être considérées comme une contribution en nature (du partenaire) pour aider à satisfaire l'exigence de financement de contrepartie.

Les contributions en nature des partenaires peuvent inclure le temps de travail du personnel des organisations partenaires, l'accès aux installations, l'utilisation d'équipements, l'expertise technique ou le soutien consultatif, ou le soutien à la diffusion des connaissances (p. ex. l'utilisation de la liste de diffusion, des médias sociaux ou des réseaux d'un partenaire).

### **Vérification du financement**

Vous devez fournir des documents confirmant ou décrivant le statut de chacune des contributions de vos partenaires. Ces documents peuvent prendre toute forme appropriée au contexte, telle qu'une lettre ou un courriel confirmant le financement, ou tout autre document pertinent. Si le financement est encore en cours d'obtention, une brève déclaration décrivant la contribution attendue et le calendrier est acceptable.

Veuillez télécharger vos documents au format PDF (.pdf).

## **K. Considérations relatives à l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA), et à la vérité et la réconciliation**

En complétant votre candidature, veuillez fournir des détails sur la manière dont vous intégrerez les principes IDEA et vérité et réconciliation à votre projet. Le réseau MEOPAR souhaite obtenir des détails sur la manière dont diverses personnes, y compris les peuples autochtones et les membres de groupes méritant l'équité (par exemple, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les femmes), seront impliquées dans votre projet, y compris dans la direction et la prise de décisions, la programmation, l'engagement communautaire, la participation inclusive et l'évaluation. Une compréhension fondamentale des approches d'IDEA peut être nécessaire pour la formulation d'un plan d'IDEA. La compréhension du processus de vérité et de réconciliation et de ses appels à l'action peut démontrer efficacement le dévouement de votre projet à ces initiatives. Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur l'IDEA, vous pouvez consulter [ce site Web](#). Des informations sur la Commission de vérité et réconciliation sont disponibles [ici](#).

Si vous n'avez pas encore développé de relations collaboratives avec des partenaires autochtones, votre projet peut néanmoins refléter de manière significative l'une ou plusieurs des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Par exemple, envisagez de :

- Créer un espace pour les systèmes de connaissances et les langues autochtones lors d'événements destinés à la communauté afin d'encourager la participation et de refléter les diverses façons de connaître.

- Traduire les documents en une ou plusieurs langues autochtones afin d'améliorer l'accessibilité et l'engagement.
- Inclure des visites dans des communautés autochtones afin de soutenir l'établissement de relations réciproques sur le long terme.
- Offrir des honoraires pour l'expertise autochtone partagée pendant le projet.
- Recruter des entreprises détenues par des Autochtones pour des services tels que l'animation, la traduction ou la conception.
- Utiliser des ressources créées par des Autochtones et/ou des formations sur la sécurité culturelle pour guider la conception et la mise en œuvre du projet.

## L. Matériel de soutien facultatif

### Soumission multimédia

Vous pouvez également choisir de soumettre une courte vidéo ou un fichier audio pour compléter vos réponses écrites. C'est l'occasion de partager votre vision, les liens avec la communauté ou d'autres éléments de votre projet de MC qui peuvent être transmis de manière plus efficace par le biais d'une narration orale ou visuelle.

Directives de soumission :

- Durée maximale : 5 minutes
- Taille maximale du fichier : 1000 Mo
- Formats vidéo acceptés : .avi ou .mp4
- Formats audio acceptés : .mp3 ou .wav
- Médias liés acceptés : YouTube ou Vimeo

Cette soumission est entièrement facultative et sera examinée en même temps que vos réponses écrites.

### Lettres de soutien

Vous pouvez inclure des lettres de soutien qui démontrent vos partenariats, vos relations avec la communauté, et/ou les impacts attendus. Ces lettres ne sont pas obligatoires, mais elles peuvent fournir un contexte ou un soutien supplémentaire. Il n'y a pas de limite au nombre de lettres de soutien que vous pouvez inclure dans votre demande. Nous recommandons que les lettres de soutien ne dépassent pas deux pages.

Si vous n'êtes pas en mesure d'inclure des lettres de soutien, vous pouvez téléverser une déclaration expliquant les obstacles, les difficultés ou les défis que vous avez rencontrés pour les obtenir. Pour téléverser une déclaration, utilisez le formulaire « Lettres de soutien - Joindre un fichier » dans le [portail en ligne](#).

Toutes les pièces justificatives sont facultatives et seront examinées en même temps que votre candidature écrite.

Les formats de fichiers pris en charge sont les suivants : PDF (.pdf) ou documents Word (.doc, .docx).

Vous pouvez soumettre des lettres de soutien de deux manières :

- Téléverser directement : utilisez le formulaire « Lettres de soutien | Joindre un fichier » dans le [portail en ligne](#).
- Soumettre par l'intermédiaire d'une personne référente : invitez une « personne référente » à soumettre une lettre de soutien directement dans le portail en utilisant le formulaire « Lettres de soutien | Demander une (des) recommandation(s) » dans le [portail en ligne](#).

## M. Procédure de soumission

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **5 Octobre 2025 at 11:59 PM ET**.

Soumettez votre proposition sur le [portail en ligne](#) du Fonds de MC. Les sections de la proposition ne doivent pas dépasser le nombre de mots indiqué. Les évaluateur(-trice)s ne recevront ni n'examineront les informations au-delà de la limite indiquée.

Une version Word du formulaire de proposition est fournie ici afin de vous permettre de travailler hors ligne et de copier/coller les sections remplies dans le portail en ligne lorsque cela vous convient.

## **N. Demandes de renseignements**

Le réseau MEOPAR organisera une séance d'information en ligne le 21 août 2025, à 10h00 HAP / 13h00 HAE. Les candidat(e)s potentiel(le)s sont encouragé(e)s à y assister ou à visionner l'enregistrement (qui sera publié sur le site Web du réseau MEOPAR). [Cliquez ici pour vous inscrire](#) (veuillez noter que la séance d'information sera donnée en anglais).

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter [kristi.carter@meopar.ca](mailto:kristi.carter@meopar.ca).

## **O. Évaluation des propositions**

Le réseau MEOPAR examinera et évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

Critères		Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
Vision, impact et alignement du projet sur la stratégie scientifique du réseau MEOPAR  25%	8.3%	Les objectifs du projet sont clairement énoncés et appuient directement la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les objectifs du projet sont bien définis et complètent la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les objectifs du projet sont pertinents et contribuent à la mission générale du réseau MEOPAR, mais le lien avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR pourrait être énoncé ou développé de manière plus explicite.	Les objectifs du projet sont généraux et peuvent manquer de détails. Il existe une certaine pertinence par rapport à la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, mais l'alignement est faible ou n'est pas clairement démontré.	Les objectifs du projet sont mal définis et insuffisamment détaillés. Le projet ne démontre pas son alignement avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.
	8.3%	Le projet présente des approches de MC très originales et créatives, notamment le développement de partenariats, qui élargissent clairement la portée, l'accessibilité et/ou l'impact au-delà des pratiques conventionnelles. Par ex. une nouvelle plateforme co-conçue qui permet aux communautés sous-représentées de participer à la prise de décision en temps réel.	Le projet utilise des méthodes ou des partenariats de MC nouveaux ou adaptés, choisis avec soin pour le public cible du projet. Par ex. la modification d'un outil existant afin de mieux servir les détenteur(-trice)s de connaissances autochtones dans le cadre d'une initiative de surveillance côtière.	Le projet comprend certains éléments ou partenariats novateurs qui vont au-delà des résultats universitaires traditionnels. Bien qu'elles ne soient pas révolutionnaires, ces méthodes sont appropriées et susceptibles d'améliorer l'efficacité du projet.	Le projet repose principalement sur des approches conventionnelles de MC (par ex. rapports, conférences universitaires), avec peu d'innovation ou de développement de partenariats. La nouveauté est mentionnée, mais elle n'est pas bien développée ni clairement liée aux objectifs du projet.	Le projet ne fait preuve d'aucune innovation en matière de méthodes ou de partenariats de MC. Il repose uniquement sur la diffusion universitaire traditionnelle, sans stratégie claire pour élargir la participation ou l'accessibilité.
	8.3%	Le projet présente un ensemble clair et convaincant de résultats attendus qui sont directement liés à l'objectif et au public du projet. Il	La proposition décrit des résultats spécifiques et pertinents et comprend un plan solide pour les évaluer. Les méthodes qualitatives et/ou quantitatives sont	Le projet définit des résultats généraux et comprend un plan de base pour mesurer le succès. Les méthodes d'évaluation sont appropriées, mais peuvent	Les résultats sont vagues ou trop généraux, et le plan de mesure est limité ou peu développé. La proposition peut s'appuyer sur des commentaires anecdotiques	Le projet ne définit pas clairement les résultats attendus et ne fournit pas de plan pour les mesurer. Il n'y a aucune indication sur la manière dont le succès sera

Critères		Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
		comprend un plan solide et bien intégré pour mesurer les impacts qualitatifs et quantitatifs, ainsi que des mécanismes de réflexion, d'apprentissage et d'adaptation.	choisies avec soin et adaptées au contexte. Il existe un lien clair entre les résultats, le public et les objectifs généraux du projet.	manquer de détails ou de profondeur. Le lien entre les résultats et le public est présent, mais pourrait être articulé plus clairement.	ou informels sans stratégie d'évaluation claire.	évalué ou utilisé pour orienter les efforts futurs en matière de MC.
Engagement du public cible 25%	12.5 %	La proposition identifie clairement un public cible spécifique et fournit une justification convaincante (c.-à-d. stratégique et/ou novatrice) pour sa sélection.	Le public cible est clairement défini et la justification de son choix est solide et bien étayée.	Le public est identifié et globalement approprié, mais la justification pourrait être plus détaillée ou plus précise.	Le public est défini de manière vague ou trop large, et la justification est limitée ou peu claire. Le lien entre le public et les objectifs du projet est faible ou peu développé.	La proposition n'identifie pas clairement un public cible. Il n'y a que peu ou pas de justification quant aux personnes que le projet vise à atteindre ou aux raisons pour lesquelles il le fait.
	12.5 %	La proposition démontre une compréhension approfondie du contexte, des besoins et des modes d'engagement préférés du public.	La proposition montre une bonne connaissance des moyens permettant d'atteindre et d'impliquer efficacement le public.	La proposition tient compte dans une certaine mesure des besoins du public ou des stratégies d'engagement.	La stratégie d'engagement est limitée ou générique, avec une adaptation minimale au public.	La proposition ne définit pas de stratégie d'engagement ou ne fait que vaguement référence à l'interaction avec le public.
Plan de projet, budget, calendrier et contributions correspondantes 25%	5.0%	Le plan, le budget et le calendrier sont clairs, très détaillés, font preuve d'une vision stratégique et sont adaptés au contexte.	Le plan, le budget et le calendrier sont bien structurés et adaptés au contexte.	Le plan, le budget et le calendrier sont solides, mais peuvent manquer de détails ou de clarté.	Le plan, le budget et le calendrier sont vagues ou incomplets.	Le plan, le budget et le calendrier sont manquants ou peu clairs.
	5.0%	Les étapes clés sont bien définies et démontrent une compréhension approfondie des besoins de mise en œuvre, avec un alignement clair sur les résultats attendus.	Les étapes sont claires, suivent un ordre logique et sont directement liées aux résultats attendus.	Les étapes sont présentes, mais pourraient être plus précises ou mieux liées aux résultats.	Certaines étapes clés peuvent être floues ou mal alignées sur les résultats attendus.	Il y a peu ou pas d'alignement sur les résultats attendus.

Critères		Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
	15.0 %	Une forte adéquation des contributions est évidente. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le (la) candidat(e) obtiendra au moins 1,75 dollars provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). 1,75:1 ou plus.	Les contributions de contrepartie sont présentes et raisonnables. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le (la) candidat(e) obtiendra également entre 1,5 et 1,74 dollars provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). 1,5-1,74:1.	Les contributions de contrepartie sont modestes ou ne sont pas entièrement expliquées. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le (la) candidat(e) s'engage à obtenir également entre 1,25 et 1,49 dollars provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). 1,25-1,49 : 1.	Les contributions de contrepartie sont minimales ou peu claires. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le (la) candidat(e) obtiendra également au moins 1 à 1,24 dollars provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). 1-1,24:1.	Les contributions de contrepartie sont minimales ou inexistantes. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR, le (la) candidat(e) obtiendra moins d'un dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). <1:1. Si cette case est cochée, la candidature ne doit pas passer la présélection.
IDEA et considérations relatives aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR)*	6.25 %	Les principes de l'IDEA sont fondamentaux et guident explicitement le leadership, la prise de décision, la communication et l'engagement. Ces valeurs sont élaborées conjointement avec les communautés méritant l'équité et se reflètent dans les plans de mise en œuvre et d'évaluation du projet.	Les principes de l'IDEA sont clairement énoncés et intégrés dans les structures et les processus du projet. Il existe des preuves d'une participation significative des groupes méritant l'équité à l'élaboration de ces principes.	Les principes de l'IDEA sont reconnus et présents dans certains domaines du projet. Il existe un engagement déclaré en faveur de l'inclusion, mais son intégration peut être inégale ou naissante.	L'IDEA est mentionnée comme une valeur, mais son influence sur le leadership, la prise de décision ou l'engagement est limitée ou peu claire.	Rien n'indique que les principes de l'IDEA sont pris en compte ou intégrés dans le projet, ou bien il ne s'agit que de références superficielles.
	6.25 %	Le projet comprend des mesures concrètes et durables pour mettre en œuvre l'IDEA dans toutes les activités. La responsabilité est intégrée par le biais d'une réflexion régulière, de mécanismes de retour d'information et de pratiques	Le projet définit des actions claires pour soutenir l'IDEA, avec des mécanismes de suivi et d'amélioration. La responsabilité est abordée et partiellement mise en œuvre.	Certaines mesures sont prises pour soutenir l'IDEA et il existe un engagement général en faveur de la responsabilité, mais les plans peuvent manquer de profondeur ou de cohérence.	Les premières mesures en faveur de l'IDEA sont visibles, mais les mécanismes de responsabilité sont vagues ou peu développés.	Aucune mesure significative ni aucune mesure de responsabilité liée à l'IDEA n'est décrite.

Critères	Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
	adaptatives.				
6.25 %	Le projet démontre une compréhension profonde et respectueuse des Appels à l'action de la CVR et de la sécurité culturelle. Ces principes sont élaborés conjointement avec des partenaires autochtones et constituent le fondement du leadership, des valeurs et de l'orientation du projet.	Le projet s'aligne clairement sur les Appels à l'action pertinents de la CVR et témoigne d'un engagement fort en faveur de la sécurité culturelle. Les perspectives autochtones éclairent les valeurs et l'approche du projet.	Le projet fait référence aux Appels à l'action de la CVR et reconnaît l'importance de la sécurité culturelle. Il existe un engagement déclaré, mais l'intégration peut être partielle ou émergente.	Le projet mentionne la réconciliation ou la sécurité culturelle, mais le lien avec les Appels à l'action de la CVR est vague ou peu développé.	Il y a peu ou pas de preuves de la compréhension ou de l'intégration des Appels à l'action de la CVR ou des principes de sécurité culturelle.
6.25 %	Le projet comprend un engagement soutenu et réciproque avec les communautés autochtones. Les actions sont élaborées conjointement, respectueuses de la sécurité culturelle et soutenues par des mécanismes de responsabilité clairs (par ex. prise de décision partagée, boucles de rétroaction, établissement de relations à long terme).	Le projet démontre un engagement significatif auprès des communautés autochtones et comprend des mesures spécifiques pour garantir la sécurité culturelle pendant les activités d'engagement et de partage des connaissances. La responsabilité est assurée par une réflexion ou un rapport planifié.	Le projet comprend une certaine participation des communautés autochtones et décrit des mesures visant à soutenir la sécurité culturelle. La responsabilité est reconnue, mais sa portée peut être limitée.	L'engagement avec les communautés autochtones est minimal ou unidirectionnel. Les mesures sont limitées et les mécanismes de responsabilité ne sont pas clairs.	Aucun engagement significatif avec les communautés autochtones n'est décrit et aucune mesure d'action ou de responsabilité n'est en place.

\*Nous reconnaissons que les projets dirigés par des Autochtones peuvent exprimer les engagements de l'IDEA et de vérité et réconciliation par le biais de pratiques communautaires, de traditions orales et de responsabilité relationnelle. Cette matrice est destinée à soutenir la réflexion et la reconnaissance des diverses approches de l'équité et de la réconciliation.

## Annexe A - Lexique

L'« **accueil** » consiste en la fourniture de repas, de boissons ou de rafraîchissements lors d'événements nécessaires au bon déroulement des activités du projet de MC. Ces frais doivent être conformes aux normes énoncées [dans la directive du gouvernement du Canada sur les frais de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements](#).

« **Autochtone** » désigne les Premières Nations, les Inuits et les Métis en tant que peuples fondateurs du Canada.

Un(e) « **chercheur(-euse) en début de carrière** » (CDC) est un(e) chercheur(-euse) qui se trouve dans les cinq années suivant la date de sa première nomination indépendante dans le domaine de la recherche. Étant donné que la progression de la carrière d'un(e) chercheur(-euse) en début de carrière est particulièrement vulnérable aux circonstances normales de la vie, la fenêtre d'admissibilité peut être ajustée comme suit :

- les congés admissibles (par exemple, les congés de maternité, les congés parentaux, les congés médicaux, les congés familiaux médicaux, les congés de deuil) prolongeront le statut de CDC (c'est-à-dire qu'ils ne seront pas pris en compte dans le calcul du maximum) et seront crédités comme le double de la durée prise;
- aucun ajustement n'est prévu pour les congés professionnels (par exemple, formation, sabbatique, administratif).

Aucun ajustement n'est prévu pour le temps consacré à des tâches non liées à la recherche ou à la poursuite d'activités professionnelles non liées à la recherche.

Les « **collaborateur(-trice)s** » sont des personnes qui contribuent à la réalisation des activités.

La « **diversité** » est une question de représentation. Elle met l'accent sur la représentation des groupes traditionnellement sous-représentés et confrontés à une discrimination systémique dans des domaines aussi variés que l'emploi, la participation à la recherche clinique ou l'obtention d'un financement pour la recherche. La diversité est un concept dynamique. Certaines personnes peuvent s'identifier d'une manière qui ne change pas au fil du temps. Pour d'autres, les modes d'identification peuvent évoluer au fil du temps. Par exemple, l'identité sexuelle peut changer avec le temps.

« **Droits de propriété intellectuelle** » : tous les droits reconnus par la loi sur la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle protégés par la législation. Il s'agit notamment des brevets, des droits d'auteur, des droits sur les dessins et modèles industriels, des droits sur la topographie des circuits intégrés, des droits sur les marques et les noms commerciaux, de tous les droits sur les demandes et les enregistrements relatifs à l'un ou l'autre des éléments précités, et de tous les droits sur les secrets commerciaux et les informations confidentielles.

« **L'équité** » est une question de justice. Il s'agit d'efforts délibérés visant à garantir que les processus d'allocation des ressources et de prise de décision sont justes et ne font pas de discrimination sur la base de caractéristiques personnelles. L'équité est un concept sommatif qui est le résultat d'efforts délibérés pour créer des approches plus diversifiées et plus inclusives des pratiques organisationnelles et de la mise en œuvre des programmes, y compris la recherche. L'équité se traduit par la parité des résultats pour les membres des groupes sous-représentés ou pour ceux qui sont victimes de discrimination.

Les « **fonds de contrepartie** » sont des contributions nouvelles et supplémentaires (en espèces ou en nature) pour les activités du projet de MC qui n'existeraient pas sans le soutien financier du réseau MEOPAR. Les sources admissibles comprennent les partenaires non fédéraux ou les recettes (y compris les dons). Non admissibles pour être considérés comme des fonds de contrepartie :

- Les fonds à effet de levier (voir définition)
- Les fonds provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, les organisations principalement financées par le gouvernement fédéral) et de départements et agences fédéraux.
- Les fonds déjà utilisés pour répondre à une exigence de contrepartie dans le cadre d'un programme fédéral.

*Exemples de fonds de contrepartie :*

- Contributions du secteur privé affectées à l'avancement d'activités spécifiques du projet de MC.
- Prix provinciaux pour soutenir l'avancement des activités ou des projets de recherche dans la province.

On entend par « **fonds à effet de levier** » les investissements existants qui sont mis à profit pour atteindre les objectifs du projet de MC. Il s'agit d'investissements en espèces ou en nature provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, des organisations principalement financées par le gouvernement fédéral) et de ministères et d'agences fédérales.

*Exemples de fonds à effet de levier :*

- Projets existants du CRSNG, du CRSH ou des IRSC dont les travaux sont complémentaires aux activités du projet de MC.
- La valeur locative de l'équipement financé par la FCI, qui est essentiel à la réalisation des activités du projet de MC.
- Projets financés en collaboration avec d'autres organismes financés par le gouvernement fédéral.

Les « **fonds de partenaires** », selon leur nature, peuvent être considérés comme des :

- Des fonds à effet de levier (voir définition)
- Des fonds de contrepartie (voir définition)

Les « **groupes méritant l'équité** » sont les personnes racisées (y compris les Canadien(ne)s noir(e)s), les personnes en situation de handicap (y compris les handicaps invisibles et épisodiques), les Canadien(ne)s qui s'identifient comme 2ELGBTQI+, et les Premières Nations, les Inuits et les Métis en tant que peuples fondateurs du Canada qui sont sous-représentés dans les positions d'influence économique et de leadership.

Le terme « **honoraires** » fait référence aux paiements monétaires effectués de manière ponctuelle ou non régulière à une personne en guise de « remerciement » pour un service pour lequel des honoraires ne sont pas traditionnellement payés (par exemple, des discours, des conférences, des séminaires, etc. par un(e) conférencier(-ère) invité(e)). Les honoraires ne doivent pas être utilisés si un contrat de service existe ou serait plus approprié et ne constituent pas un droit, car il n'y a pas d'attente de paiement ou de cadeau en échange du service rendu.

« **L'inclusion** » est une question d'appartenance. Elle est socialement construite. Elle met l'accent sur le climat ou la culture qui favorise l'appartenance sur le lieu de travail ou lors de la participation à des activités ou à des programmes. L'appartenance ne peut être imposée; elle se vit. Alors que la diversité est mesurée de manière plus objective, l'inclusion repose sur des mesures qualitatives.

« **Mobilisation des connaissances** » désigne la circulation et l'assimilation réciproques et complémentaires des connaissances issues de la recherche entre les chercheur(-euse)s, les courtier(-ère)s en connaissances et les utilisateur(-trice)s des connaissances - tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu universitaire - d'une manière qui peut profiter aux utilisateur(-trice)s et avoir des répercussions positives au Canada ou à l'étranger.

« **Opportunité d'apprentissage** » : un engagement éducatif qui expose les apprenant(e)s à court terme à de nouvelles connaissances qui ne sont généralement pas destinées à créer ou à améliorer des compétences professionnelles. Il peut s'agir, entre autres, de séances de sensibilisation dans les salles de classe, de séances d'engagement communautaire ou d'expositions.

« **Opportunité de formation** » : un engagement à court ou moyen terme qui expose les stagiaires à de nouvelles connaissances et compétences généralement destinées à créer ou à améliorer les compétences professionnelles. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de stages, de placements et de postes à durée limitée dans des laboratoires ou des organisations avec des résultats de formation spécifiques.

Le « **personnel hautement qualifié** » (PHQ) est constitué de stagiaires, de personnel spécialisé et de personnel de recherche, tels que les étudiant(e)s de premier et deuxième cycles, les boursier(-ère)s postdoctoraux(-ales), les associé(e)s de recherche, les assistant(e)s de recherche et les technicien(ne)s.

Les « **plateformes numériques de connaissances** » sont des services basés sur l'internet où les connaissances peuvent être diffusées parmi diverses communautés. Elles comprennent, sans s'y limiter, les plateformes de médias sociaux, les référentiels en ligne et les forums de discussion.

« **Propriété intellectuelle** » : inclut toutes les inventions, brevetées ou non, toutes les informations techniques exclusives, constituant ou non des secrets commerciaux, et toutes les œuvres protégées par le droit d'auteur, les dessins et modèles industriels, les topographies de circuits intégrés et les marques commerciales, qu'elles soient ou non enregistrées ou enregistrables.

« **Propriété intellectuelle d'amont** » : toute propriété intellectuelle préexistante développée avant le projet ou indépendamment de celui-ci, mais nécessaire à la réalisation du projet financé.

« **Propriété intellectuelle d'aval** » : toute propriété intellectuelle conçue, produite, développée ou mise en pratique dans le cadre de la réalisation du projet par le ou la bénéficiaire.

Les « **secteurs** » sont des catégories ou divisions distinctes au sein de la société ou de l'économie, chacune étant caractérisée par un ensemble unique d'organisations, d'activités et d'objectifs (par exemple, le monde universitaire, le secteur privé, les ONG).

Les « **séminaires et ateliers** » sont des événements éducatifs structurés conçus pour faciliter l'apprentissage et la discussion sur des sujets ou des compétences spécifiques.

Les « **utilisateur(-trice)s finaux(-ales)** » sont des personnes qui utilisent un produit (y compris un produit de connaissance) ou un service particulier. Il peut s'agir, entre autres, d'un(e) praticien(ne), d'un(e) responsable politique, d'un(e) éducateur(-trice), d'un(e) décideur(-euse), d'un(e) administrateur(-trice) des soins de santé, d'un(e) responsable communautaire ou d'une personne appartenant à une organisation caritative, à un groupe de patient(e)s, à une organisation du secteur privé ou à un média.

On entend par « **voyage** » le déplacement d'une personne autorisée à des fins liées aux activités opérationnelles, à l'engagement avec des collaborateur(-trice)s clés, à l'appui d'une bonne gouvernance, à la formation ou à d'autres raisons. Les coûts associés au transport et aux repas pendant le voyage sont admissibles et doivent être conformes à la [Directive sur les voyages](#).